

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Violette JANET-WIOLAND, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Excusé : Etienne COUIGNOUX

Procurations : Joël BEZANGER à Lionel ROUSSET (jusqu'à 20H), Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI, Corine BRINDEL à Thierry BAILLARD

Date de la convocation : 23 Juin 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H03

DELIBERATION N° 2025-03-08-B APPROBATION D'UNE REDEVANCE ANNUELLE DE GRDF

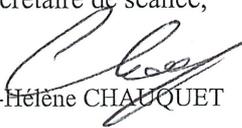
M le Maire rappelle que dans le cadre de la concession confiée à GrDF, une redevance est perçue, dite redevance de fonctionnement R1. Celle-ci est de 2.533€.

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la redevance R1 de 2533,00 € au titre de l'année 2025
- **AUTORISE** M le Maire à émettre le titre exécutoire concordant

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,
Le 30 juin 2025

Le Maire,


Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20250701-2025-03-08-B-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025